

# REPUBLIQUE FRANCAISE

D E P A R T E M E N T  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODÈVE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 2 S e p t e m b r e 2 0 2 5

**Commune de  
PAULHAN**

N° 2025/09/03

Date de la convocation	15/09/2025
	<b>Prend acte : 24</b>
Présents : 15	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 09	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Mylène BOUSSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents : MM José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM.

Procurations : -Mme Isabelle GAVINET à Mme Christine RICARD  
-Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT  
-Mr Grégory GUERIN à Mr Claude VALERO  
-Mr Georges GASC à Mme Carine GASC  
-Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSON  
-Mr Pascal BIROUSTE à Mr Léon JAURION  
-Mme Hanane AMMARI à Mr Vincent BONSIGNORI  
-Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA  
-Mr Mohamed NOUGOUM à Mme Aleksandra DJUROVIC

### **Objet : Communication du rapport d'activités 2024 du SIVOM du canton d'Agde**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan a adhéré à la fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde par délibération du 9 juillet 2013 et au service d'enlèvement des tags par délibération du 17 Décembre 2020.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de l'exercice écoulé.

Vu la délibération du SIVOM d'Agde en date du 12 juin 2025 approuvant le rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2024,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Claude VALERO



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Valero".

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*